

# " REPÈRES " POUR LA PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

**Circulaire n°99-175 du 2-11-1999**  
**NOR : SCOE9902434C**  
**RLR : 505-7 et 552-4**

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les rectrices et recteurs, Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs d'académie-DSDEN, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement.*

Aider l'élève dans la construction de sa personnalité, en lui donnant les moyens de délibérer, de juger, de choisir, en le rendant responsable de sa santé et en le préparant à l'exercice de sa citoyenneté, telle est l'une des missions éducatives de l'École.

C'est dans cet esprit que j'ai créé, en juillet 1998, les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). Le rapprochement des deux notions de " santé " et de " citoyenneté " n'allait pas de soi et ce sont les équipes éducatives, au plus près du terrain, qui ont peu à peu construit ce dispositif en lui donnant sens grâce à leurs actions de prévention. Parmi celles-ci, la prévention de la violence et des conduites à risques constitue une priorité.

C'est pourquoi j'ai décidé, avec le concours de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les toxicomanies (MILDT), de mettre à la disposition des établissements scolaires un guide qui les aide dans la prise en compte de problèmes difficiles. Un groupe de travail, constitué de personnels de terrain et d'experts confrontés quotidiennement à ces questions, a collaboré à sa rédaction.

" Repères " est bâti autour de constats simples et de recommandations fortes. Il instaure l'établissement scolaire comme lieu privilégié de la prévention ; il préconise une approche centrée sur l'élève ; il invite à imaginer des démarches de prévention qui concernent tous les comportements face aux substances dangereuses, quel que soit leur statut juridique ; il aide à s'interroger sur les comportements, afin d'empêcher le passage d'une première consommation à une conduite de dépendance.

J'engage les responsables académiques et tous les acteurs de la communauté éducative, en relation avec leurs partenaires, à travailler en équipe, à mutualiser leurs compétences dans le traitement des divers cas qu'ils rencontrent. Je les invite, à partir de " Repères ", à mettre en place des animations, des débats et des formations, à s'approprier les connaissances requises et les moyens humains et juridiques pour prévenir les conduites à risques.

Je sais ce que la protection des élèves contre eux-mêmes exige d'attention et de disponibilité, mais je connais aussi l'engagement qui est le vôtre.



La ministre déléguée  
chargée de l'enseignement scolaire  
Ségolène ROYAL

# Objectifs et clefs pour agir

La drogue reste en France un mot chargé d'émotions qui suscite incompréhensions et malentendus. Les attitudes face aux comportements de consommation des jeunes ont donc encore trop tendance à osciller, selon les intervenants et selon les moments, entre indifférence dommageable et dramatisation excessive.

La politique de prévention a été longtemps le reflet de ces hésitations. Elle est restée parcellaire, insuffisante, mal coordonnée et parfois contradictoire, même si de nombreuses actions de qualité ont été conduites, en particulier dans les établissements scolaires.

C'est également en raison de ce contexte passionnel que les connaissances, dans un domaine pourtant complexe et en constante évolution, ont été peu diffusées au-delà d'un cercle étroit de spécialistes.

Or, les professionnels qui sont en contact quotidien avec des adolescents, doivent pouvoir disposer d'une information fiable et actualisée ainsi que de données scientifiques validées.

C'est à partir de telles données objectives, partagées par tous les acteurs, qu'ils pourront élaborer des messages de prévention crédibles aux yeux des jeunes et les adapter aux situations professionnelles qu'ils rencontrent.

C'est aussi cette connaissance qui doit leur permettre d'intervenir plus précocement auprès de jeunes qui vont mal et plus particulièrement auprès de ceux qui, sans en avoir conscience, passent d'une consommation occasionnelle de substances psychoactives à une consommation " à problèmes ".

Aujourd'hui les comportements de consommation ont profondément évolué chez les jeunes : banalisation du cannabis même si son usage reste occasionnel dans la majorité des cas, augmentation des états d'ivresse répétés, maintien de la consommation de tabac à un niveau élevé, confrontation à l'arrivée massive des drogues de synthèse, augmentation de la consommation de médicaments psychotropes, usage de produits dopants bien au-delà du sport de haut niveau, association simultanée ou successive de plusieurs produits.

L'ensemble de ces éléments dessine un paysage nouveau qui a conduit à définir des programmes de prévention qui s'attachent plus aux comportements qu'aux produits consommés, qu'ils soient licites ou illicites.

L'objectif de ce document est de donner aux professionnels de l'éducation nationale des informations et des clefs pour agir : ils ont en effet un rôle déterminant à jouer non seulement dans la transmission des connaissances, mais aussi par l'attention quotidienne qu'ils portent aux jeunes. Ils pourront également s'appuyer sur d'autres outils progressivement mis en place par la MILDT à leur intention : le site internet qui sera ouvert à la fin du mois de novembre 1999, les centres de documentation et d'information sur les drogues et les dépendances qui sont en cours de création dans plusieurs départements, la commission nationale de validation des outils de prévention qui sera opérationnelle en décembre et qu'ils peuvent d'ores et déjà saisir.

Tout ne se fera pas en un jour et j'ai conscience des manques qui restent à combler. J'espère toutefois pouvoir ainsi mieux répondre à vos attentes et contribuer à une prévention plus efficace des conduites à risques chez les adolescents.

Nicole MAESTRACCI  
Présidente de la Mission Interministérielle  
de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie

# POUR UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION À L'ÉCOLE

■ Le présent guide a trait à la prévention des conduites à risques. Il ne sera pertinent et utile que s'il favorise, dans le cadre d'une éducation à la vie, la poursuite d'un double objectif : rendre l'élève capable de gérer sa santé en général et de gérer certains risques.

Pour mener une politique de prévention à l'école en cohérence avec la politique française en ce domaine, il faut :

- **promouvoir une approche fondée sur les comportements** et non exclusivement sur les produits en distinguant l'usage, l'usage nocif et la dépendance. Cette distinction a le mérite de prendre acte de la réalité telle qu'elle est et non pas telle qu'on voudrait qu'elle soit. Elle permet également de tenir à l'égard des élèves un discours cohérent, qui ne soit pas contredit par leur propre expérience. D'autant que nous savons qu'un tiers des jeunes de 15 à 19 ans a déjà expérimenté un produit illicite, et que ceux qui consomment le plus de cannabis sont également ceux qui consomment le plus d'alcool et de tabac ;

- **prendre en compte l'ensemble des substances psychoactives** ;

- **développer une politique en fonction de l'âge et des situations**. Elle doit non seulement viser à faire baisser la consommation globale, mais également à réduire les risques et les dommages résultant de cette consommation, pour l'individu, son entourage et la société tout entière ;

- **apprendre à se confronter aux risques**. Ceci permet de définir quatre objectifs :

- prévenir les premières consommations,
- agir sur les consommations précoces,
- éviter le passage de l'usage occasionnel à l'usage nocif et à la dépendance,
- réduire les risques liés à la consommation.

Ces objectifs doivent s'appuyer sur :

- **le rappel de l'interdit et de la réglementation** dans le cadre d'une démarche pédagogique permettant de comprendre les fondements et les effets bénéfiques et structurants de l'interdit dans le cadre du développement de la personnalité et correspondant à un besoin collectif ;

- **la mise à disposition d'informations validées** sur les produits dans toutes leurs dimensions ;

- des actions visant à **réduire les facteurs de vulnérabilité** (difficultés d'insertion, violences sociales, violences familiales, difficultés scolaires, dysfonctionnements affectifs et cognitifs....) et à développer les facteurs de protection (inscription sociale, réussite scolaire, équilibre affectif, qualité des investissements, capacité à faire des choix, capacité à demander de l'aide.....).